

# Liste de contrôle « Gestion d'une pandémie : analyse de la proportionnalité »

## Analyse du contexte

Pour vérifier si la mesure est pondérée, il est indispensable d'en avoir une description claire et détaillée.

- Quel est le contenu et l'**effet** prévisible de la mesure envisagée ?
- Dans quel **contexte** spécifique et dans quels **groupes de population** est-il prévu d'appliquer la mesure ?
- Quel est l'**intérêt public qui motive** la mesure ?
- Quelle **forme** revêt l'**action** de l'État (décision juridiquement contraignante, recommandation non obligatoire) ?
- Quelle est la **dimension temporelle** de la mesure (ponctuelle, limitée, prolongée) ?

## Analyse du caractère pondéré de la mesure

Il faut que les réponses à ces trois questions soient **toutes positives** pour justifier une action de l'État : **une mesure doit être appropriée, nécessaire et raisonnable**.

- La mesure est-elle **appropriée** ? La réponse est « oui » lorsque la mesure contribue à la réalisation de l'objectif. Il n'est pas nécessaire qu'elle permette de l'atteindre complètement. La réponse est « non » seulement si la mesure est sans effet ou a un impact majoritairement contreproductif.
- La mesure est-elle **nécessaire** ? C'est le cas lorsqu'il n'existe pas d'autre solution moins rigoureuse et tout aussi appropriée.
- La mesure est-elle **raisonnable** ? Le but visé doit être raisonnablement proportionné à l'atteinte que la mesure porte aux droits des personnes concernées.